



AVIS PUBLIC

« Règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles »

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du conseil qui s'est tenue le 12 avril 2023 à 19h30, les membres du conseil ont adopté le :

- **Règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles**

Ce règlement est maintenant en vigueur puisque qu'un certificat de conformité de la MRC d'Abitibi-Ouest a été émis en date du 2 mai 2023.

L'intégralité de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau municipal ainsi que sur le site de la MRCAO, municipalité d'Authier-Nord.

Donné à Authier-Nord, ce 10 mai 2023.

Élise Gagnon
Directrice-générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci aux endroits désignés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 10 mai 2023.

Élise Gagnon
Directrice générale/Greffière trésorière